



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le vendredi 18 juillet 2025

Dermatose nodulaire contagieuse (DNC) des bovins : démarrage de la campagne de vaccination

Vingt jours seulement après la confirmation d'un premier foyer de dermatose nodulaire contagieuse (DNC) des bovins, la France lance une campagne de vaccination contre cette maladie. Les premières opérations de vaccination débiteront dès ce week-end. Pour la première fois, la France doit faire face à la DNC et déploie une stratégie de vaccination des bovins contre cette maladie. Cette campagne de vaccination obligatoire est entièrement prise en charge financièrement par l'État

Moins de 48 heures après la confirmation du premier foyer de DNC sur son territoire, le 29 juin 2025 en Savoie, la France a commandé auprès de la banque de vaccins de l'Union européenne le maximum de doses disponibles afin de faire face à l'épizootie. Ces doses de vaccins permettront de vacciner la totalité des bovins de la zone réglementée actuelle de 50 kilomètres de rayon autour des foyers., comprenant quatre départements : Savoie, Haute-Savoie, Ain et Isère.

Les doses de vaccins commandées auprès de la Commission européenne sont maintenant disponibles et en cours de distribution pour permettre sans plus de délai le lancement de cette campagne. Celle-ci s'amplifiera dès le début de la semaine prochaine.

La stratégie vaccinale a été préalablement présentée à l'ensemble des acteurs du sanitaire, lors d'une réunion extraordinaire du comité national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CNOPSAV), souvent appelé « Parlement du sanitaire », convoqué et présidé en urgence par Annie Genevard, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire le 16 juillet dernier.

Cette stratégie concerne l'ensemble des bovins, quel que soit leur âge, situés dans la zone réglementée (zone de protection et zone de surveillance), soit près de 285 000 bovins.

La vaccination des bovins dans les zones réglementées est obligatoire et sera intégralement prise en charge financièrement par l'État.

Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv

Cette campagne de vaccination débutera à partir d'un périmètre situé à 20 kilomètres autour des foyers (zone de protection) dans les deux directions : l'une, en direction du centre de la zone de protection pour limiter l'extension de la maladie à partir des foyers et l'autre en direction de l'extérieur de la zone de surveillance pour un effet barrière dans l'ensemble de la zone de surveillance. Une deuxième ligne de vaccination des élevages situés à proximité des foyers sera également engagée en parallèle.

L'objectif de cette campagne vaccinale rapide et massive, en complément des mesures de dépeuplement total des foyers (unités épidémiologiques) infectés, de la restriction des mouvements et du respect des mesures de biosécurité, est l'éradication complète de cette maladie. Les conséquences de la DNC sont lourdes sur la santé des bovins, sur le bien-être des animaux et conduit à des pertes importantes en termes de production de lait, viandes et de valeur génétique des animaux.

Le vaccin est injecté en une seule dose. Il assure la protection complète de l'animal 21 jours après l'injection.

Le lancement effectif de cette campagne de vaccination vient donc compléter la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la DNC.

Annie Genevard, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, appelle à la mobilisation de tous les acteurs pour la mise en œuvre efficace et rapide de cette campagne de vaccination contre la DNC.

Annie Genevard, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

« Je tiens à exprimer ma profonde gratitude aux vétérinaires pour leur mobilisation dans la gestion de cette crise aux côtés des services de l'État et des acteurs agricoles et sanitaires. Depuis le 29 juin, en étroite collaboration avec les éleveurs, ils assurent une veille permanente sur les cheptels, procèdent aux chantiers de dépeuplement et se mobilisent avec toutes leurs équipes pour réaliser la vaccination rapide du cheptel. »